



Délibération n°755 Charte de Développement des Projets Photovoltaïque dans le Puy-de-Dôme

Réunion du Comité Syndical du 12 Octobre 2022

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 38
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de votants : 40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20221012-755-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Convoqué le 28 septembre 2022, le conseil syndical s'est réuni le 12 octobre 2022 à 18h00, Salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

109^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Alain CAZE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Madame Chantal DROZDZ
Madame Catherine FROMAGE
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Yann GUILLEVIC
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX

Madame Nathalie MARIN
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Catherine PHAM
Monsieur Jean PICHON
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gilles VESCOVI

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Alain DÉAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Pierre PÉCOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Mme Nathalie DOS SANTOS
Mme Christine LECHEVALLIER

à
à

M. Gérard GUILLAUME
M. Dominique ADENOT

Charte de Développement des Projets Photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme

Le développement des énergies renouvelables est indispensable pour répondre à la nécessaire réduction des consommations d'énergie et un arrêt progressif du recours aux énergies fossiles. Ainsi, par exemple, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) fixe pour objectif une multiplication par 10 entre 2015 et 2030 de la production photovoltaïque.

Dans ce contexte et face à la multiplication des demandes d'implantation de parcs photovoltaïques, l'État a impulsé un projet de « Charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme », visant à rechercher le point d'équilibre entre implantations photovoltaïques et préservation des espaces et des paysages, et à préciser auprès des acteurs publics le cadre de développement de ces projets.

Cette charte, dont l'élaboration a été pilotée par la DDT du Puy-de-Dôme a fait l'objet de consultation des partenaires départementaux concernés, aussi bien ceux représentant les enjeux de protection des sites naturels (CDPENAF/ Commission départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) que ceux représentant l'enjeu de transition énergétique (CDTE/ Comité Départemental de la Transition Énergétique).

Cette charte vise à être volontariste dans la mobilisation des toitures et des terrains dégradés mais également à protéger les espaces à enjeux forts que sont les zones protégées, les zones classées et les zones à haute valeur agricole ou environnementale.

Concrètement pour les toitures, la charte pousse au développement de ces projets tout en veillant à ce que les documents d'urbanisme définissent les prescriptions techniques pour optimiser ces installations et veiller à leur intégration paysagère. La charte fait un focus sur les toitures des constructions neuves agricoles pour éviter les effets d'aubaine.

Pour les ombrières, la charte pousse aussi au développement de ces projets tout en veillant à ce que les documents d'urbanisme définissent les prescriptions techniques pour leur intégration paysagère et patrimoniale. La charte fait un focus sur les ombrières agrivoltaïques qu'elle propose de réserver aux démarches de recherche et aux situations de réelle synergie avec une activité agricole.

Pour les installations photovoltaïques au sol, la charte favorise les implantations sur les terrains fortement dégradés ou pollués. Elle refuse les projets sur des secteurs naturels, agricoles, naturels et forestiers à forts enjeux. Elle pousse à identifier les zones favorables à de tels projets dans les documents d'urbanisme. Elle insiste sur l'intégration paysagère et patrimoniale.

En termes de méthode, pour une meilleure analyse des impacts, elle propose de favoriser la concertation locale avec les acteurs concernés et une forte implication des élus locaux.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver la « Charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme » annexée à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite charte.**

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, jeudi 13 octobre 2022.

**Dominique ADENOT,
Président.**

